## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ACADEMIE DE STRASBOURG RECTORAT Pôle Ressources Humaines Bureau des Pensions-DPAE 3

## **DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE**

## - INSTITUTEURS - PROFESSEURS DES ECOLES

I. AFFECTATION DU FONCTIONNAIRE			
Académie:Département:			
Ville:			
Désignation de l'établissement			
N° d'immatriculation de l'établissement			
Adresse de l'établissement :			
N° de téléphone de l'établissement			
II. SITUATION DU FONCTIONNAIRE			
NOM: NOM de jeune fille:			
Prénoms :			
Date et lieu de naissance :			
SITUATION DE FAMILLE :   Célibataire   Marié(e )   Veuf(ve )   Divorcé(e)			
Nombre d'enfants (dont encore à charge)			
Identifiant : Education Nationale (NUMEN)			
CORPS et GRADE :			
POSITION : Activité			
☐ Détachement ☐ Disponibilité ☐ Congé de Longue Maladie ☐ Congé de Longue Durée			
Echelon Date d'accès à cet échelon :			
Adresse personnelle :			
$N^\circ$ de téléphone personnel :			

## III. DATE DE DEPART ET TYPE DE RETRAITE CHOISIS

En qua	alité d'actif 🛭	des cadres (retraite) à compter du :  En qualité de sédentaire   la ou les cases adéquates)		
	Ancienneté de services • et âge d'ouverture des droits atteint •			
_	Ancienneté de services • mais âge d'ouverture des droits non atteint • : pension en paiement différé			
_		Après Cessation Progressive d'Activité		
_	-	Parent d'au moins trois enfants		
_				
-	Parent d'un enfant de + d'1 an atteint d'une infirmité ≥ 80% - joindre photocopie de la carte d'invalidité			
		Fonctionnaire ayant un conjoint invalide - joindre un certificat médical		
	· ·	pindre un certificat médical		
٥	Limite d'âge	<ul> <li>□ après recul dean(s) pour charges de famille joindre un certificat médical d'aptitude physique</li> <li>□ avec maintien en fonction - avis du Chef d'Etablissement et du Recteur</li> <li>□ sans maintien en fonction</li> </ul>		
		□ après prolongation d'activité - avis du Chef d'Etablissement ou de Service joindre un certificat médical d'aptitude physique		
0	Radiation des cadres sans droit à pension : fonctionnaire ne justifiant pas d'au moins 2 ans de services il y a affiliation rétroactive au régime général de la Sécurité Sociale et à l'Ircantec			
	☐ Départ anticipé carrière longue : fonctionnaires ayant débuté leur activité avant 18 ans			
le de	: âge d'ouvertu cas  FECTUEE SOU et de ma promo mande de retro	e services : fonctionnaire justifiant d'au moins 2 ans de services effectifs ure du droit à pension : il est porté progressivement de 55 à 57 ans ou de 60 à 62 ans selon.  US RESERVE DE PROMOTION A L'ECHELON SUPERIEUR  OUI  NON otion intervient avant le 1 <sup>er</sup> mars précédant la date de départ que j'ai indiquée, j'ai pris aite deviendra automatiquement définitive.		
Attention : cette d	emande condition	nnelle ne concerne que les promotions d'échelon dans la classe normale et non dans la hors classe		
Fait à	le	Signature de l'intéressé (e)		
Visa de <b>l'Inspe</b>	cteur de l'Edu	acation Nationale après vérification des déclarations ci-dessus :		
	A	le		
* ATTRIBUTIO	ON DE L'HC	ONORARIAT :		
Avis favorable				
Avis défavorable   MOTIF:				
	nande de maint	ien au-delà de la limite d'âge, jusqu'au 31 juillet, ou de prolongation d'activité:		
Avis favorat	ole 🗖			
Avis défavoi MOTIF :	rable 🗖			